var SS00195 - Honoraire pharmacien *(Pharmanet)*

Synonyme Intervention AMI 2

Description

La somme des différents honoraires facturés par le pharmacien pour la délivrance de médicaments. Il s'agit :

- des honoraires de base;
- d'honoraires spécifiques pour la délivrance d'un médicament générique en cas de prescription sur dénomination ;
- d'honoraires spécifiques pour la délivrance d'un médicament faisant partie du chapitre IV.

Codification
Montant en euros

Remarques

- Les honoraires du pharmacien sont également comptabilisés dans la base de données Soins de santé (753550, 753572, 753594 ou 753616) sous la variable Montant AMI. Lors du calcul des dépenses de santé, il convient de supprimer ces records afin d'éviter les doublons.
- En cas de délivrance différée (SS00175 = 1), la valeur de cette variable est égale à 0.
- Cette variable est uniquement remplie pour les médicaments (spécialités pharmaceutiques) remboursés selon la nouvelle méthode. Dans tous les autres cas, la valeur de cette variable est égale à 0.

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Pharmanet	ALL	2010-01-01	2026-12-31

Info demandes de données

Lorsque les informations issues des bases de données Soins de santé et Pharmanet sont associées, il convient d'exclure de l'analyse les codes nomenclature 753550, 753572, 753594 ou 753616 de la base de données Soins de santé afin d'éviter les doublons. En règle générale, ceux-ci ne sont pas pris en compte lorsque des données issues de la base de données Soins de santé sont mises à disposition.

FAQ

Pourquoi des montants négatifs peuvent-ils apparaître dans la base de données ?
Lorsqu'une prestation de soins est erronément facturée, la mutualité ou le tiers corrige cette facturation au moyen d'une contrepartie. Dans la base de données Pharmanet, cela apparaîtra comme un nouvel enregistrement contenant les mêmes données que l'enregistrement de facturation originale, les montants (Montant AMI, Honoraires, Ticket modérateur et Supplément) et la Quantité prennent le signe opposé.
Lorsque l'AIM fournit des données, elle peut exécuter un algorithme visant à neutraliser ces facturations (les facturations originales et leurs contreparties) afin qu'ils n'apparaissent plus dans les données livrées. Cependant, il est possible que les facturations corrigées ne soient pas toutes détectées par l'algorithme ; par conséquent, les données livrées peuvent encore contenir des montants négatifs.
De plus, certaines prestations sont d'ordinaire comptabilisées avec des montants négatifs.

Source: Agence Intermutualiste (https://aim-ima.be)

Code SS00195

Format SAS 11.2. (numeric)

Mots clés Coûts